

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 26 mars 2019:
«Ma Rade».**

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-399 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le texte de la pétition P-399 demande que la Ville et le Canton entreprennent cinq mesures pour réaménager la rade, à savoir:

- offrir un accès à l'eau et un droit à la baignade en ville, pour toutes et tous;
- libérer l'espace autour de la rade pour favoriser la promenade et la rencontre;
- créer des aménagements simples, beaux et réalistes;
- permettre une réappropriation citoyenne de la rade et offrir un accès au panorama;
- retrouver à Genève la tradition des bains publics et de l'accès à l'eau.

En premier lieu, le Conseil administratif souhaite rappeler le cadre juridique et institutionnel dont les projets et aménagements doivent tenir compte dans le périmètre de la rade. Tout d'abord, la rade fait l'objet d'un plan de site (PS 28392, adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 1993) ayant été modifié pour partie en 2020 (PS 30158, adopté par le Conseil d'Etat le 27 avril 2020). Ces plans protègent en substance tous les éléments construits (murs, quais, fontaines, etc.). Par ailleurs, l'initiative IN-3, «Sauvons nos parcs au bord du lac!» interdit toute construction sur les domaines privés et publics communaux. Même si des dérogations peuvent être accordées par le Conseil municipal, les bords du lac sont de facto inconstructibles de la plage des Eaux-Vives à la Perle du lac. Il faut encore préciser que si les quais et les murs sont des propriétés de la Ville, le plan d'eau appartient au Canton.

Sur le fond, le Conseil administratif relève que les pétitionnaires se réfèrent au concours d'idées organisé par la Ville en 2017 dont la plupart des projets visaient à rendre la rade à tous les usagers et usagères, tout au long de l'année, en proposant des solutions innovantes, s'écartant souvent des contraintes légales.

Suite au concours organisé par la Ville en 2017, le Canton et la Ville ont formé un comité de pilotage «Rade» dans le but de coordonner les différents projets prenant place dans la rade et d'évaluer leurs impacts. Une image directrice a été élaborée en vue de définir les principaux usages et projets à mettre en œuvre. Environ 80 associations ont participé à la définition de cette image directrice. Il

convient de souligner que cette image directrice ne revêt aucun caractère réglementaire ou légal. Il s'agit d'une intention générale qu'il faudra préciser, dans le cadre du plan directeur communal qui est en cours d'élaboration. Celui-ci sera présenté à la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal, et fera l'objet d'une concertation avec la population et les associations concernées.

S'agissant plus précisément du droit à la baignade, la Ville adhère totalement à cette volonté qu'elle a par ailleurs faite sienne dans le cadre de la stratégie climat. Concrètement, elle dispose aujourd'hui d'un crédit pour étudier un accès au lac tout le long du quai Wilson, sur la rive droite. Un concours sera lancé au début de l'année 2023 en vue d'une réalisation dans le courant de l'année 2026. En attendant, des accès provisoires à l'eau seront aménagés sur le quai Wilson, permettant ainsi la baignade dès l'été 2023.

Sur la rive gauche, la création de la plage des Eaux-Vives et du nouveau port a permis d'aménager un accès à l'eau plébiscité par les Genevois et les Genevoises et de libérer une partie des quais et du plan d'eau (en aval du Jet d'eau). L'objectif consiste effectivement à redonner cet espace et ce dégagement aux usagers et usagères et à donner plus de confort à la promenade.

Par ailleurs, le Grand Conseil a voté en mai 2022 le projet de loi PL 12968 ouvrant un crédit d'investissement pour l'aménagement du site du Vengeron. Comme indiqué dans l'exposé des motifs, cet aménagement devrait permettre «une libération en 2026 du quai marchand et du plan d'eau à l'aval du Jet d'eau, permettant ainsi à la Ville de disposer de l'espace nécessaire pour la création d'accès à l'eau pour la baignade et une mise en valeur de ce site historique dans la cadre de la requalification de la petite rade». A cet effet, la création d'accès à l'eau supplémentaires sur la rive gauche est en cours d'étude avec les autorités cantonales.

Enfin, le projet de passerelle réservée aux piétons permettant de relier les deux rives et d'achever le U cyclable par une piste bidirectionnelle sur le pont du Mont-Blanc est en cours. Une demande de crédit de réalisation sera déposée en début d'année prochaine au Conseil municipal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif constate que les institutions publiques cantonales et communales ont mis en place des structures de travail qui organisent et mettent en œuvre des projets allant dans le sens de la pétition.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler